

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/14

Le SIX avril de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE
MM ALMERO Jean-Jacques, Hubert MARTY, Denis VAILLANT,

Procurations : M. Eric GEORGET à Mme Julie COLLANGE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY

Absents : Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT, M. Laurent ZANDONA

Date de convocation : 30 mars 2023

Secrétaire de séance : Madame Corinne LACOSTE

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Madame le Maire sort de la salle du conseil et Denis Vaillant prend la présidence afin de procéder à l'approbation du compte administratif dressé par l'ordonnateur. L'exercice 2022 du budget étant clos, il est soumis à approbation le compte administratif de la commune.

Section de fonctionnement

Recettes :	558 088.49 €
Dépenses :	<u>549 677.61 €</u>
Excédent 2022	8 410.88 €
Excédent 2021 reporté	214 646.05 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 223 056.93 €

Section d'investissement

Recettes :	412 677.22 €
Dépenses	<u>104 839.36 €</u>
Excédent 2022	307 837.86 €
Excédent 2021 reporté	88 593.86 €

Excédent d'investissement de clôture : 396 431.72 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 6 avril 2023.

Fait à Goyrans, le 6 avril 2023.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans